

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Réunion du 3 mai 2016**

L'an deux mil seize, le trois du mois de mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 28 avril 2016.

**Étaient présents** : Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Dubois Nathalie, Fèvre Céline, Larelle Joëlle, Boisson Jackie, Perez Joaquim formant la majorité des membres en exercice,

Le conseil étant composé de 10 membres

Présents : 7

Votants : 7

Absents excusés : Géraud Marie-Elisabeth, Courboulay Vincent, Madeira Claude

Invitée : Chantal Berthou secrétaire de Mairie,

**Désignation du secrétaire de séance** : A l'unanimité Nathalie DUBOIS a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 40

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance** : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 7 avril 2016. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adoptée à l'unanimité. Signature du Registre des Délibérations.

**ORDRE DU JOUR****I- ACHATS**

☞ Le Maire expose à l'assemblée que des devis, suite aux diverses demandes ont été reçus et étudiés :

1/Tondeuse

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité :

- le 3<sup>ème</sup> devis établi par les Ets Chevalerias de la Rochelle à hauteur de 1.403,10 €ttc

Dit que les crédits nécessaires à la dépenses sont prévus au Budget Primitif 2016 - op° 41.

**Délibération 2016/39**

2/Photocopieur - Modèle MPC 3003 SP

☞ Le Maire cède la parole à Suzette Berthommé, 2<sup>ème</sup> adjoint :

Le photocopieur acheté en 2010 à 3.753€ht avec maintenance et photocopies à 757,54€ht par trimestre sur 5 années est à renouveler.

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé donne un avis favorable pour la location d'un nouveau photocopieur aux conditions suivantes :

- maintenance trimestrielle de 391,25€ht, (photocopies couleur = 0.042€ht et N/B 0,0043€ht
- location mensuelle de 93€ht, payable par trimestre.

Le fournisseur du nouveau photocopieur Ricoh offre à la commune un vidéoprojecteur d'une valeur de 400€ttc.

**Délibération 2015/40**

3/Elagage

☞ Le Maire informe son conseil qu'il y a lieu d'élaguer au stade et aux ateliers, un devis à hauteur de 5.892€ttc a été proposé pour l'élagage de 20 frênes, 14 érables et taille de haies de cyprès sur les 3 faces avec enlèvement des déchets.

Le conseil municipal est en attente d'autres devis.

4/SDEER

☞ Suzette Berthommé, 2<sup>ème</sup> adjoint informe le conseil municipal que nous sommes toujours en attente de devis pour les candélabres solaires.

**II- PERSONNEL**

☞ Le Maire informe son conseil que suite à la réussite à l'examen professionnel de l'adjoint administratif son avancement de grade s'est concrétisé le 2 avril 2016.

La CAP du Centre de Gestion de Charente-Maritime après décision prise par l'autorité territoriale a visé le 30 mars 2016 l'avancement au 7<sup>ème</sup> échelon de l'agent de maîtrise principal de la Commune au 01/05/16, et à l'avancement au 9<sup>ème</sup> échelon de l'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

### III- SUBVENTIONS 2016

⇒ Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que les différents dossiers de demande de subvention de l'année 2016 doivent être examinés et que ces derniers doivent comportés les documents suivants :

- bilan moral et financier de l'année écoulée,
- constitution du bureau et la date de la dernière Assemblée Générale,
- récépissé de déclaration des modifications du bureau à la Préfecture,
- projets pour l'année à venir,

Et en cas de demande de subvention exceptionnelle :

- une demande de subvention,
- un dossier détaillé relatif au projet,
- un budget spécifique au projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessous,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux divers projets :

|  | €                      | Accord du conseil municipal |       |        |
|--|------------------------|-----------------------------|-------|--------|
|  |                        | pour                        | abst. | contre |
| Association API Amilly   | 150                    | 6                           | 1     |        |
| Association des Parents d'Elèves St Saturnin/St Pierre d'Amilly  | 150                    | 7                           |       |        |
| L'Accueillante Les Boules en bois  | 150                    | 7                           |       |        |
| Chambre des Métiers de la Rochelle   | 38                     | 7                           |       |        |
| Cheveux d'Argent   | 150                    | 7                           |       |        |
| Les Pierramilliens en fête   | 150                    | 6                           | 1     |        |
| Les Restaurants du Cœur - Opération «camion resto itinérant »<br>Avec demande d'évolution du projet    | 100                    | 7                           |       |        |
| Sapeurs Pompiers Mauzé sur le Mignon   | 75                     | 7                           |       |        |
| Sapeurs Pompiers de Surgères   | 75                     | 7                           |       |        |
| Association Sclérose en plaques  | 50                     | 7                           |       |        |
| Association France Alzheimer   | 50                     | 7                           |       |        |
| ACCA   |                        |                             |       |        |
| Prom'Haies (DCM 2015/53 du 16/7/15 - Adhésion 2016 - facture 19/1/16)                                  | 43,80                  | 7                           |       |        |
| Subventions exceptionnelles  |                        |                             |       |        |
| Foyer Rural - Operation « week-end famille»  | 150                    | 5                           |       | 2      |
| Coopérative scolaire - Sortie pédagogique 2-3 mai 2016   | DCM 2016/27 du 24/3/16 |                             |       |        |
| Collège Hélène de Fonsèque - 5 voyages-<br>En attente de la liste et demande des parents de la commune | 20/enfant              | 6                           | 1     |        |

**Délibération 2015/41**

### V - CONVENTIONS

1/ ACCA :

⇒ Madame le Maire informe son conseil que la commune met à disposition de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de St Pierre d'Amilly le droit de chasse dans les bois communaux selon une convention signée entre les deux parties. Cette convention arrive à échéance le 31 août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 6 voix pour et 1 abstention :

❖ de renouveler la convention dans les mêmes termes, pour trois années consécutives, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2019,

❖ de louer selon le tarif et les conditions indiquées sur la dite Convention, et d'autoriser le maire à signer la Convention avec l'ACCA

**Délibération 2015/42**

2/ Intervenante en éveil au bien être sensoriel - Animation dans le cadre du projet éducation de territoire (PEDT) :

⇒ Madame le Maire fait part à l'assemblée que les interventions en éveil au bien être sensoriel durant la dernière année scolaire et la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 15 avril 2016 ont été appréciées et que les exercices proposés ont permis aux élèves d'évoluer dans leur capacité de concentration et d'attention en classe.

⇒ Madame le Maire expose que les conditions de mise en œuvre de l'activité, les prestations et les moyens matériels ont bien été respectés.

⇒ Madame le Maire propose de continuer cette activité sous les mêmes conditions que les deux dernières délibérations, 40 € et 8 enfants maximum par séance (DCM 2014/92 du 18/12/14 et 2015/59 du 10/9/15).

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé donne un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention de novembre 2016 à avril 2017. **Délibération 2015/43**

3/ Lotissement « Hameau du Bourg » : Convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs

⇒ Présentation de Madame le Maire à son conseil du permis d'aménager du Lotissement « Hameau du Bourg ».

Il sera nécessaire de signer une convention pour incorporer les terrains et équipements dans le domaine public.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la dite convention. **Délibération 2015/44**

## VI - DIVERS

- 🚧 Projet Givebox : La Givebox est un lieu pour déposer des objets en bon état, prendre des objets, ou les deux. Elle sera conçue sur Simoussais pour le partage et donner une seconde vie à un objet afin de contribuer au non gaspillage.
- 🚧 Jardins de trottoirs : la commune peut fournir des graines de jachère fleurie (avant le 30 mai impératif) et peut mettre à disposition des habitants des panneaux à placer sur le mur pour signaler « trottoirs à ne pas désherber ».
- 🚧 Pièges à frelons, la commune est en attente de devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

**Emargement :** \_\_\_\_\_  
 Fanny BASTEL Vincent COURBOULAY Suzette BERTHOMME

\_\_\_\_\_  
 Jackie BOISSON Nathalie DUBOIS Céline FEVRE

\_\_\_\_\_  
 Marie-Elisabeth GERAUD Joëlle LARELLE Claude MADEIRA

\_\_\_\_\_  
 Joaquim PEREZ